

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance extraordinaire du 24 janvier 2013

**Canada
Province de Québec
Municipalité de Saint-René-de-Matane**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue le 24 janvier 2013 à 19 h 30, à la salle du conseil municipal, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

SONT PRÉSENTS

| | |
|---------------------|--------------------|
| M. le maire | Roger Vaillancourt |
| Mme la conseillère | Nancy Paquet |
| MM. les conseillers | Steeve Lavoie |
| | Pascal Dufour |
| | Ghyslain Lapointe |

formant quorum sous la présidence de M. le maire Roger Vaillancourt.

SONT ABSENTS

| | |
|--------------------|----------------|
| Mme la conseillère | Thérèse Gagnon |
| M. le conseiller | Dominic Côté |

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

| | |
|--------------------------------------------------------|---------------|
| Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière | Yvette Boulay |
|--------------------------------------------------------|---------------|

La présente séance a dûment été convoquée par la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay, en signifiant l'avis de convocation à chacun des membres du conseil municipal, conformément à l'article 152 du Code municipal du Québec.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Roger Vaillancourt ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

2013-01-021 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le conseiller Pascal Dufour, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 24 janvier 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2013-01-022 ACHAT DE TERRAIN DE M. JEANNOT LEBREUX - ÉTABLISSEMENT D'UN CERCLE DE VIRAGE - LOTS 9-P ET 10-P, RANG V11, CANTON TESSIER - RUE DES PINS - SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane juge nécessaire et utile d'établir un cercle de virage sur les lots 9-P et 10-P, rang VII, canton Tessier, rue des Pins à Saint-René-de-Matane;

CONSIDÉRANT QUE l'établissement d'un cercle de virage est rendu nécessaire pour l'équipement de déneigement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Steeve Lavoie, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE procéder à l'achat d'une partie du terrain situé sur la rue des Pins, matricule n° 1197-74-0983, propriété de M. Jeannot Lebreux.

QUE le coût d'achat de cette partie de terrain est de sept mille cinq cents dollars (7 500 \$), taxes incluses.

QUE les sommes nécessaires à l'achat de cette partie de terrain seront prises à même la subvention reçue du député dans le cadre du programme d'amélioration du réseau routier municipal de l'exercice financier 2012-2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire 02 320 01 725.

2013-01-023

MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS - M. JEAN-MARC MICHAUD, ARPENTEUR GÉOMÈTRE - RÉALISATION DE CADASTRE - LOTS 9-P ET 10-P, RANG V11, CANTON TESSIER - RUE DES PINS - ACHAT DE TERRAIN DE M. JEANNOT LEBREUX

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane doit procéder à l'achat d'une partie de terrain de M. Jeannot Lebreux, terrain situé sur les lots 9-P et 10-P, rang VII, canton Tessier, rue des Pins à Saint-René-de-Matane, dans le cadre de l'établissement d'un cercle de virage;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Nancy Paquet, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE mandater M. Jean-Marc Michaud, arpenteur-géomètre, pour la réalisation du plan de cadastre d'une partie du terrain situé sur les lots 9-P et 10-P, rang VII, canton Tessier, rue des Pins, matricule n° 1197-74-0983, Saint-René-de-Matane.

QUE le coût de ce mandat de services professionnels est de mille deux cent cinquante dollars (1 250 \$), taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire 02 320 01 725.

2013-01-024 MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS - M. JEAN-PHILIPPE LEPAGE, NOTAIRE - ACTE D'ACHAT DE TERRAIN - LOTS 9-P ET 10-P, RANG V11, CANTON TESSIER - SAINT-RENÉ-DE-MATANE - M. JEANNOT LEBREUX

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane doit procéder à l'achat d'une partie de terrain de M. Jeannot Lebreux, terrain situé sur les lots 9-P et 10-P, rang VII, canton Tessier, rue des Pins à Saint-René-de-Matane;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Ghyslain Lapointe, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE mandater M. Jean-Philippe Lepage, notaire, pour l'élaboration, la rédaction et la publication d'un acte d'achat d'une partie du terrain situé sur les lots 9-P et 10-P, rang VII, canton Tessier, Municipalité de Saint-René-de-Matane, propriété de M. Jeannot Lebreux.

QUE le coût d'achat de cette partie de terrain est de sept mille cinq cents dollars (7 500 \$), taxes incluses.

QUE les frais inhérents à l'acte d'achat sont approximativement de huit cent dollars (800 \$), taxes en sus.

QUE le maire ou le maire suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, l'acte notarié concernant l'achat de cette partie de terrain, ainsi que tout autre document jugé nécessaire ou utile afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire 02 320 01 725.

2013-01-025 CENTRE D'EXPERTISE ET DE RECHERCHE EN INFRASTRUCTURES URBAINES - TOURNÉE RÉGIONALE - 18 MARS 2013 À RIMOUSKI

Il est proposé par M. le conseiller Pascal Dufour, et résolu :

D'autoriser l'inscription de M. le maire Roger Vaillancourt et de Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay à la tournée régionale 2013 intitulée « Vers des solutions durables pour nos infrastructures municipales, les besoins et les défis d'avenir », qui se tiendra à Rimouski le 18 mars 2013.

QUE les frais inhérents à l'inscription de chaque participant sont de soixante dollars (60 \$), taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants aux postes budgétaires 02 110 00 454 et 02 130 00 494.

2013-01-026 RÉSEAU ENVIRONNEMENT - FORMATION SUR L'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE - 21 FÉVRIER 2013 À MATANE

Il est proposé par M. le conseiller Steeve Lavoie, et résolu :

D'autoriser l'inscription de M. le maire Roger Vaillancourt à la formation « L'économie d'eau potable dans les petites et moyennes municipalités », qui se tiendra à Matane le 21 février 2013.

QUE les frais inhérents à l'inscription sont de deux cents dollars (200 \$), taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire 02 110 00 454.

2013-01-027 NOMINATION - REPRÉSENTATION DES CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ - CONSEIL D'ADMINISTRATION - O.M.H. DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Il est proposé par Mme la conseillère Nancy Paquet, et résolu :

DE nommer Mme Jocelyne Gagnon à titre de représentante des citoyens de Saint-René-de-Matane, et ce, afin de siéger au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Saint-René-de-Matane.

QUE la durée du mandat est de deux (2) ans, soit de février 2013 à mars 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2013-01-028 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE - PROJET « SITE INTERNET » - PACTE RURAL 2007-2014 - MRC DE MATANE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane juge qu'il serait pertinent d'apporter des modifications à son site Internet;

CONSIDÉRAN QUE le projet « Site Internet » de la Municipalité de Saint-René-de-Matane permettra une meilleure visibilité de la municipalité et un contenu plus adéquat pour l'ensemble des utilisateurs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Ghyslain Lapointe, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane demande une aide financière à la MRC de Matane relativement au projet « Site internet », et ce, dans le cadre du programme du Pacte rural 2007-2014.

DE transmettre la présente demande au CLD de Matane ainsi qu'à la MRC de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance extraordinaire du 24 janvier 2013

2013-01-029 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. le conseiller Pascal Dufour, et résolu :

DE lever la séance extraordinaire du 24 janvier 2013, les points à discuter étant épuisés. Et la séance est levée à 19 h 40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Je soussigné, Roger Vaillancourt, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Yvette Boulay, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

YB/DG/dg

Roger Vaillancourt
Maire